

Gorges de Leyvaux et d'Apcher



LEYVAUX - ANZAT LE LUGUET

Durée : 4h00

Longueur : 11,5 km

Balisage : vert

▼ 805 m ▲ 1155 m

Dénivelé : + 510 m

Assez difficile

Cette balade au cœur des gorges du ruisseau d'Apcher, milieu préservé d'une richesse faunistique et floristique majeure, amènera le promeneur au village de Leyvaux, coupé du monde. Flâner dans ce décor intemporel où tout commence et tout finit...



*Itinéraire non praticable de novembre à mai : enneigement.
Traversée de pâtures, chiens interdits même tenus en laisse.*



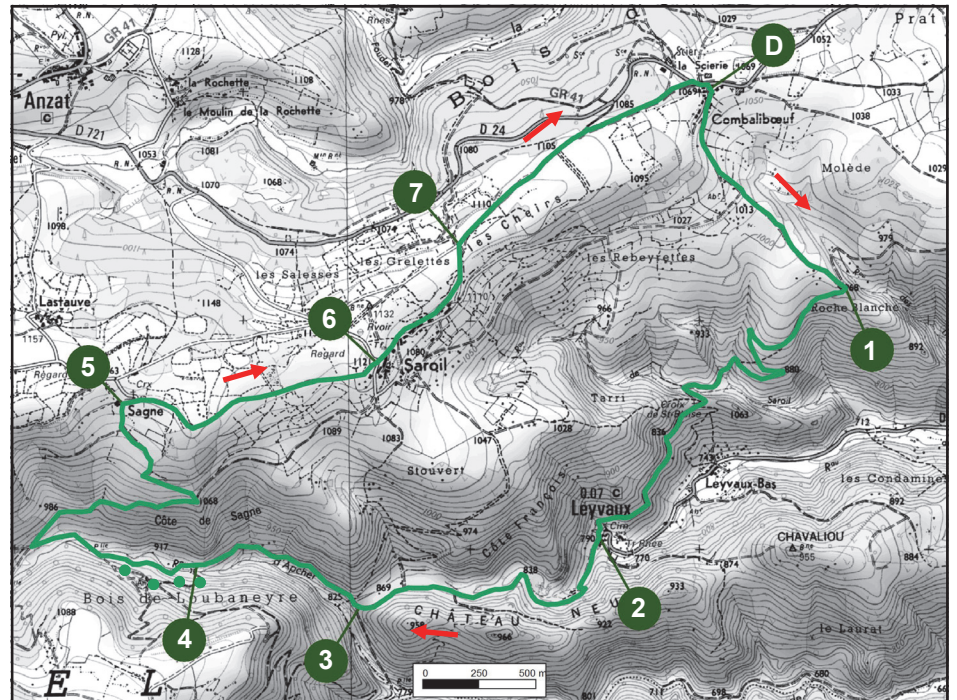
Renseignements :
Office de tourisme du Pays de Massiac
www.paysdemassiac.com

Aménagements et entretien du circuit :
Communauté de Communes du Pays de Massiac
www.cc-paysdemassiac.fr

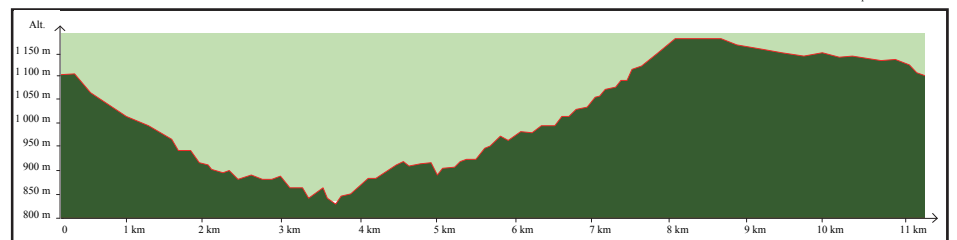
Crédit photo CG15 BBT

*Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr*

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2013 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



D Depuis Blesle emprunter la route départementale N°8 en direction d'Anzat le Luguët, dépasser Marzun. Le départ se situe à Combalibœuf, au niveau du terre-plein en bordure de route.

Pénétrer dans le hameau. Quitter bientôt la route goudronnée pour descendre à gauche par un chemin bordé de frênes.

1 A l'épingle, possibilité de s'avancer pour apprécier le point de vue sur les vallées étroites du ruisseau de Leyvaux à droite et du ruisseau des Trois Sauts à gauche.

Descendre à travers la lande. Franchir le ruisseau de Sarail par la gauche puis remonter à flanc de coteau. Le chemin passe par une crête puis redescend, au travers des merisiers.

2 Traverser Leyvaux, suivre le sentier qui longe le ruisseau. Rester dans la vallée, versant nord, boisé.

3 Laisser le chemin de gauche qui descend. Le sentier creux

surplombe les gorges du ruisseau d'Apcher. Ce ruisseau coulait, il y a quelques millions d'années, à Leyvaux, et avait creusé la vallée étroite qui vient d'être parcouru. Un affluent du ruisseau de Barthonnnet, dont la source, par différents phénomènes d'érosion, s'est déplacée plus en amont, a détourné le cours d'eau qui coule, à présent, dans la vallée du Barthonnnet.

Ce phénomène de capture est suffisamment rare dans la région pour qu'il mérite d'être mentionné comme curiosité géologique.

4 Franchir le ruisseau d'Apcher. Une variante est alors possible : prendre à droite après le pont et longer le ruisseau. En période de crue, prendre à gauche après le pont et suivre le chemin forestier qui tourne 50 mètres plus loin sur la droite. Après un virage serré à droite, la piste progresse en montant. Après un dernier virage à gauche, on parvient à Sagne.

5 Sagne, l'étymologie du mot suggère une zone humide. Quitter

la route dans un virage enjamber un escabeau et emprunter un chemin bordé de murs. Une petite nécropole tumulaire est visible à gauche. Passer deux autres escabeaux et atteindre Sarail.

6 A l'entrée prendre à gauche le chemin qui monte et passe au pied d'un toit en lauzes. De nombreux pignons à redans sont visibles. Cette technique de construction rappelle que ces toits étaient en chaume. A la route, prendre à gauche. Quitter le hameau.

7 Parvenir à un carrefour. Point de vue à gauche sur Anzat le Luguët, et, derrière le Signal du Luguët (1551 mètres). Prendre à droite, le chemin sur le plateau qui mène à Combalibœuf et rejoindre le point de départ.





Pour une randonnée sans souci



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Massiac. Aussi, le Conseil Général du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.